

**ÉRADICATION DES CONSTRUCTIONS ILLICITES À BOUMERDÈS****Les engagements des élus**

*Ces derniers jours, les démolitions de constructions illicites soulèvent des controverses en ville. Chacun y va de son commentaire. Les élus de la commune de Boumerdès s'engagent à mettre fin à l'anarchie dans leur localité.*

«On démolit aux citoyens sans grades et on laisse les puissants dans leur impunité», disent des citoyens de la ville. Ce n'est pas l'avis du premier magistrat de la commune de Boumerdès. «Jeudi, nous avons démolé une carcasse de villa avec dalle», annonce-t-il en préambule de notre entretien dans son bureau, en présence des ses vice-présidents». «Nous ne ferons qu'appliquer les normes de la loi. Aux citoyens également de les respecter», dira-t-il avant de citer le plan de charge de sa commune en la matière.

Les assertions de notre interlocuteur et des ses proches collaborateurs sonnent comme un engagement public pour éradiquer toutes les irrégularités enregistrées dans le secteur de l'urbanisme dans la municipalité. Il cite les cas visés : «Les aménagements et les constructions sur les trottoirs, les façades illégales, les auvents seront éliminés et les constructions illicites seront détruites. Pour l'heure c'est la

ville qui nous préoccupe. Nous passerons par la suite aux zones rurales.»

Pour lui, les trottoirs sont du domaine public et ils sont réservés à la circulation piétonne. Dans son enchaînement, le P/APC donne sa version sur une extension jugée illicite d'un commerce dans la cité des 80-Logements, qui soulève des commentaires acerbes des citoyens de Boumerdès.

Ce cas a fait, rappelons-le, l'objet d'une vive polémique lors d'un conseil de wilaya. «Pour faire barrage à une décision de démolition, cette personne a introduit une action en justice au sujet de son contrat de location. Cela ne sert à rien.

Dans 6 mois ce contrat sera échu. Nous l'annulerons. Pour sa crédibilité, l'intéressé a intérêt à démonter ce qu'il a érigé illégalement. Ces attermolements ne servent à rien. Nous sommes décidés à appliquer la loi», dira-t-il et de manière ferme sous l'approbation des ses adjoints. Il revient brièvement sur

l'élimination d'une partie des aménagements faits sans autorisation justement par des commerçants de ce quartier (800-Logements) que «ces derniers ne croient pas que nous les avons spécialement visés. L'opération reprendra tantôt et concernera tout le monde», assure-t-il.

Dans le même propos, il fait allusion à des cadres de la daïra et de l'APC de Boumerdès qui ont procédé illégalement à des extensions de leurs commerces sur la voie publique. «Il n'y aura pas des citoyens au-dessus de la loi», clame l'un de ses vice-présidents. A la question relative à la construction sans permis de certaines habitations, M. Sarni se montre circonspect et assurera : «Ces cas feront l'objet d'étude au cas par cas.»

Il n'a pas manqué de rappeler que 77 bâtisses construites sans documents ont été démantelées en 2008. De toute évidence, la sonnette d'alarme tirée par le wali dans le domaine de la violation des lois d'urbanisme a produit un premier effet. Donc les élus de Boumerdès sont a priori déterminés. Dès lors, l'opinion publique de l'ex-Rocher noir

attend sans aucun doute des actes pour juger sur pièce.

**Donner un autre visage à la ville**

Toujours en matière d'urbanisme, l'exécutif communal lancera, selon M. Sarni, un programme d'élimination des locaux construits anarchiquement dans la ville et sa périphérie. «Il y a beaucoup de locaux qui ternissent l'environnement de la ville et qui gênent la circulation piétonne. Certains sont construits illégalement. En parallèle, nous étudions en collaboration avec la Direction de l'urbanisme la possibilité de réserver des superficies pour les aménager en espaces commerciaux.

Les commerçants qui sont installés légalement bénéficieront de terrains pour y transférer leurs activités», indique le P/APC de Boumerdès en conclusion de notre entretien. Il faut espérer que ce programme soit concrétisé pour éliminer des poches qui donnent une mauvaise image du chef-lieu de la wilaya, jadis réputée calme et propre.

Abachi L.

**SKIKDA****Remous dans un CEM à Bouchtata**

*Une vingtaine d'enseignants et d'adjoints de l'éducation demandent le départ du directeur du CEM Leftissi-Salah, implanté dans la commune de Bouchtata, distante du chef-lieu de la wilaya de près de 20 km. Pendant deux heures, un rassemblement en signe de protestation a été observé récemment dans la cour du CEM.*

Il a généré un mécontentement généralisé des élèves qui n'ont pas apprécié le fait de les laisser patienter en dehors des classes de cours. Une grogne s'en est suivie, illustrée par des jets de pierres qui ont endommagé les vitres des salles de classe.

Selon un représentant de la direction de l'éducation qui s'est déplacé sur les lieux, «notre déplacement a été consécutif à l'alerte qui nous a été donnée au sujet du rassemblement des enseignants et adjoints de l'éducation dans la cour de l'école. Notre médiation, d'une durée de 10 minutes, fut couronnée de succès, les parties en conflit ont convenu d'un commun accord de

rejoindre leurs postes respectifs, en attendant le rétablissement final de la situation». Les élèves aussi ont rejoint les bancs en manifestant d'une manière bruyante. Des vitres ont volé en éclats par des jets de pierre provenant de l'extérieur.

«Parmi le groupe des récalcitrants figurent des non-scolarisés. Nous avons été soutenus dans notre mission uniquement par les éléments de la garde communale, qui étaient là pour prévenir tout dépassement de la part des élèves.»

Dans une correspondance dont nous détenons une copie, les enseignants et les adjoints de l'éducation reprochent au directeur du CEM, originaire de Skikda, son comportement autoritaire, violent, menaçant et irrespectueux à l'endroit du personnel administratif et pédagogique. «Il investit souvent les classes de cours et humilie les enseignants devant les élèves», lit-on dans le communiqué. Envers les élèves, le directeur,

selon toujours la missive, fait montre d'une gestion de main de fer, «un retard de 4 minutes des élèves est sévèrement sanctionné par leur interdiction d'accéder à l'école. Pourtant, le facteur de manque de transport aurait dû être pris en considération». Selon le représentant de l'éducation, citant les propos du directeur du CEM, «ce dernier réfute ces accusations et se justifie par son penchant pour la discipline et l'organisation, volets indispensables à la bonne performance. D'ailleurs, le CEM a enregistré des résultats encourageants l'année écoulée».

La Direction de l'éducation promet, selon notre interlocuteur, de prendre les mesures qui s'imposent dans les jours qui viennent. Le premier responsable a été destinataire de la correspondance suscitée et entamera les procédures nécessaires dès l'examen approfondi de la situation.

Zaïd Zoheir

**AIN-TÉMOUCHENT****Les listes des bénéficiaires de logements sociaux contestées à Hammam Bou-Hadjar**

*L'affichage des listes des 85 bénéficiaires de logements sociaux de la ville de Hammam Bou-Hadjar, mercredi passé, n'a pas fait que des heureux, puisque chaque jour que Dieu fait des dizaines de demandes de recours affluent aussi bien à la daïra de la ville côtière qu'au siège de la wilaya.*

Plusieurs citoyens non retenus sur les listes des bénéficiaires se sont rassemblés devant le siège de la daïra pour rencontrer la première responsable le week-end écoulé. La contestation s'est répétée

samedi devant le siège de la wilaya où les contestataires crient leur colère. Selon eux «figurent les noms de personnes qui ne sont pas nécessiteuses». Bon nombre de citoyens affirment qu'ils vivent dans des conditions

très difficiles, ayant déposé des demandes depuis plusieurs années, mais à chaque distribution de logements, ils se voient écarter des listes des bénéficiaires.

Les responsables locaux leur ont conseillé de formuler des demandes de recours dans les délais fixés, avec la promesse que la commission d'étude des recours de la wilaya étudiera

minutieusement ces demandes et pourra même ouvrir des enquêtes auprès des bénéficiaires non concernés. A noter que la ville de Hammam Bou-Hadjar a une population qui avoisine les quarante-mille habitants, et que les demandes de logements dépassent les 4 200 pour simplement 85 logements sociaux.

S. B.

**ACCIDENTS DE LA CIRCULATION À SIDI-BEL-ABBÈS Une légère baisse**

Les accidents de la circulation ont connu une baisse en octobre, novembre, décembre 2008 et janvier 2009. En revanche le mois d'août 2008 a été plus tragique. A titre comparatif, en 2007, il a été enregistré 408 accidents de la circulation qui ont fait 52 morts et 623 blessés. En 2008, on compte 450 accidents qui ont causé le décès de 66 personnes soit 27 % de plus qu'en 2007, et des blessures à des degrés différents à 778 personnes, soit 25 % de plus. 349 accidents ont été corporels et 51 matériels. On incombe souvent les causes aux conducteurs et à la l'état des routes. Mais le dernier trimestre a été moins dramatique. Cette regression des accidents de la circulation a pour raison l'omniprésence de la gendarmerie sur les routes qui fait preuve de beaucoup de rigueur dans l'application de la loi et des règlements en matière de circulation. Ainsi les routes nationales n° 13, 07, 92 classées comme points noirs sont investies quotidiennement par les éléments de la gendarmerie. Cependant, même si les services de sécurité continuent de mener leur lutte pour préserver des vies humaines, l'état catastrophique des routes ne permet pas d'enrayer le danger.

L'Etat envisage des solutions pour fluidifier la circulation et limiter les accidents. Ainsi à moyen terme, il est prévu l'ouverture d'une double voie menant du chef-lieu vers Sfifef, Telagh et Sidi-Ali- Benyoub en attendant la concrétisation de ces projets qui pourront en partie contribuer à la diminution des accidents de la circulation, la route reste un danger que les services de sécurité s'attellent à écarter.

A. M.

**OUM-EL-BOUAGHI****Une rixe tourne au drame à Aïn-Fakroun**

La ville de Aïn-Fakroun, 25 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya, a connu dimanche dernier un drame suite à une rixe qui a éclaté entre de jeunes âgés de 28 et 25 ans. Après une beuverie, une dispute éclate entre les deux antagonistes et tourne au drame lorsque le premier cité porte un coup de couteau fatal au second.

Les services de sécurité ont ouvert une enquête pour déterminer les causes exactes de ce crime. Les habitants du bourg Aïn-El-Bordj se sont maintes fois plaints de l'existence dans ce lieu d'un débit de vente illégale de boissons alcoolisées et autres barbituriques.

Moussa Chatatha